

tration des affaires publiques sans parallèle dans l'histoire des gouvernements qui nous ont précédés. Dans tous les domaines, tels l'accroissement de la prospérité nationale, l'expansion de notre commerce, la gestion de nos finances, le transport; dans ces questions qui ont trait aux relations entre les provinces et le gouvernement fédéral; dans nos relations impériales; dans nos relations avec les nations étrangères, et lorsqu'il s'est agi de légiférer sur des affaires importantes, les actes du parti libéral, au cours des neuf années qu'il a passées au pouvoir, soutiennent avantageusement la comparaison avec celles de tous les gouvernements qui ont présidé aux affaires publiques dans un dominion britannique. Les honorables messieurs d'en face nous ont au moins, au cours de la campagne électorale, rendu un témoignage flatteur, car ils n'ont pu nous reprocher, après près de neuf années aux affaires, un seul acte dont nous ayons à rougir ou entaché le moins de malhonnêteté. Notre administration a été excellente et le pays saura s'en souvenir au moment voulu et de la façon appropriée, longtemps après qu'il aura oublié les représentations et les promesses qui lui ont fait perdre momentanément de vue ce qui s'est fait pendant cette période-là.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je dirai à mon honorable ami que, cette session spéciale ayant été convoquée pour une seule fin, soit l'examen du vaste problème du chômage, nous n'entendons pas, de ce côté-ci, accaparer les instants du Parlement pour revenir sur des choses du passé. Nous sommes ici pour collaborer avec le Gouvernement et faire tout ce qui est en notre pouvoir, en aussi peu de temps que possible, pour parer à la situation exceptionnelle qui fait l'objet de la convocation des Chambres. Cependant, qu'il soit bien compris que si nous nous abstenons dans le moment de discuter plusieurs des traits saillants de la récente campagne, entre autres les moyens auxquels les membres de la droite ont eu recours pour arriver au pouvoir—à l'exception d'une question en particulier que je me propose d'exposer assez longuement—je ne veux pas que l'on pense que nous ignorons ces tactiques, ou que nous n'en parlerons pas en d'autres occasions.

Laissez-moi rappeler, monsieur l'Orateur, que cette session a été convoquée par le premier ministre dans le but d'étudier le problème du chômage. Dans tout le cours de la campagne il a déclaré que si son parti était porté au pouvoir, il convoquerait aussitôt après le Parlement afin de mettre un terme au chômage. Nous désirons contribuer à cet effort dans la mesure de nos capacités. Nous nous proposons d'aider autant que pos-

[Le très hon. Mackenzie King.]

sible, et de donner à mon honorable ami toute la latitude que nous pouvons pour qu'il remplisse les nombreuses promesses qu'il a faites au public. Cependant, s'il ne fait pas honneur à ses engagements, nous serons en droit de lui demander des explications suffisantes.

Qu'il me soit permis de faire observer tout d'abord, étant donné que cette session a été convoquée spécialement pour discuter des problèmes ouvriers, qu'il est étrange que le seul ministre absent de cette Chambre se trouve être le ministre du Travail. Est-ce voulu ou non, il est assez difficile de le dire. Si mon honorable ami n'a pu au sein de ses nombreux partisans en cette enceinte choisir un membre qui pût remplir la fonction de ministre du Travail, ce n'est guère à l'éloge des inclinations démocratiques des honorables députés ministériels ou de leur sens des problèmes industriels. D'un autre côté, s'il a de propos délibéré confiné le choix de ce ministre aux membres de l'autre Chambre, voilà qui prête encore plus à la critique. Il aurait dû savoir que le pays, de même que cette Chambre et les ouvriers, s'attendaient à ce que à une session du Parlement examinant des questions ouvrières, il y eût à la Chambre des communes le ministre, qui, plus que tous les autres, fût responsable des mesures qui seraient proposées, et qui fût en état de répondre à toutes les questions s'y rapportant.

J'ai déjà eu l'occasion, cet après-midi, de poser au Gouvernement une importante question à propos de l'objet même de cette session, et le premier ministre nous a répondu qu'il regrettrait de ne pas être suffisamment renseigné, mais qu'il essaierait d'avoir l'information voulue en quelque autre occasion. Ce n'est pas traiter le Parlement avec justice, pas plus que le pays: au moment où nous étudions des questions ouvrières, nous devrions avoir un ministre du Travail au milieu de nous.

Je ne trouve pas à redire à ce que mon honorable ami choisisse quelques-uns, ou un du moins, de ses ministres parmi les membres du Sénat. Il en a pleinement le droit, mais je lui ferai observer que celui sur qui il a porté les yeux pour remplir la fonction de ministre du Travail n'a jamais été élu par le suffrage du peuple à aucune assemblée législative, et que faisant partie de la Chambre où il siège il n'aura jamais à se présenter devant les électeurs au sujet des politiques ouvrières comme y sont tenus les ministres de la Couronne qui siègent dans cette Chambre.

Il est une autre omission, je dois le dire, également singulière touchant une session du